

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

A_2026_10_22_36 Arrêté n°27 portant déconsignation des fonds pour le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits par le PPRT Ineos Polymers Sarralbe SAS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les articles L. 518-17 et suivants du code monétaire et financier,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2017-DCAT-BEPE-134 portant approbation du PPRT autour des installations de la société Ineos Polymers Sarralbe SAS,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020 portant sur le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites par le PPRT de la société INEOS Polymers Sarralbe SAS à Sarralbe, et notamment l'annexe 1 relative aux modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti,

Vu l'arrêté 2024-DCAT-BEPE-258 du 28 novembre 2024 modifiant l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020 portant sur le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites par le PPRT de la société INEOS Polymers Sarralbe SAS à Sarralbe,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DCAT-BEPE-166 en date du 24 septembre 2020 ordonnant la consignation des fonds destinés au financement des travaux prescrits par le PPRT de la société INEOS POLYMERS SARRALBE SAS à SARRALBE,

Vu l'arrêté DCAT-BEPE-n°2025-31 en date du 16 janvier 2025 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2020-DCAT-BEPE-166 en date du 24 septembre 2020 ordonnant la consignation des fonds destinés au financement des travaux prescrits par le PPRT de la société INEOS POLYMERS SARRALBE SAS à SARRALBE,

Vu les arrêtés préfectoraux DCAT/BEPE n°2021-252 du 23 décembre 2021 et DCAT/BEPE/n°2020-29 du 18 février 2020,

Considérant les dispositions de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2020, et notamment l'article 4 relatif aux modalités de déblocage des contributions obligatoires (déconsignation),

Considérant que la déconsignation des fonds sera effectuée par la Caisse des Dépôts, dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande, au vu des documents transmis par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que les riverains désignés dans le tableau joint se sont inscrits dans le parcours d'accompagnement à la réalisation des travaux en vue de la réduction de la vulnérabilité du bâti et de la mise en protection des habitants,

Considérant que le diagnostic réalisé pour le bien de [REDACTED] située [REDACTED] Willerwald conclut à la nécessité de réaliser des études complémentaires spécifiques sur la structure du bâti,

Considérant le relevé de décision du comité de suivi du PPRT Ineos en date du 25 septembre 2025 ci-annexé, réunion lors de laquelle les cofinanceurs ont validé le financement d'une étude de structure complémentaire pour le bien de [REDACTED] situé [REDACTED] à Willerwald,

Considérant le compte-rendu de la réunion relative au dossier de [REDACTED] en date du 10 septembre 2026 ci-annexé, lors de laquelle un financement de l'étude de structure via déconsignation des fonds consignés pour le PPRT Ineos a été validé,

Considérant que la somme des contributions directes via déconsignation (hors Etat via crédit d'impôt) prévues par l'arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-102 en date du 23 juin 2020, est égale à 60% du montant des dépenses,

Considérant qu'il convient de prévoir un financement à 100% de ladite étude via déconsignation, et par conséquent de répartir la participation de l'Etat au prorata des contributions des autres cofinanceurs,

Considérant le caractère exceptionnel du dossier de [REDACTED] compte tenu de la situation du bien situé [REDACTED] à Willerwald, de la configuration du bâti, et des risques technologiques identifiés,

Vu le devis du bureau d'étude SECALOR relatif à la réalisation d'une étude sur la structure permettant de déterminer les travaux à réaliser pour conforter la maison pour un montant de 8 400 € TTC en date du 10 octobre 2026

ARRETE

Article 1 : Déconsignation

Autorise la Caisse des Dépôts et Consignations à déconsigner du compte n° 2577833, intitulé « INEOS Polymers SARRALBE » des fonds permettant le financement des travaux prescrits auprès des riverains impactés par le PPRT INEOS Polymers SARRALBE SAS.

Article 2 : Montant et modalités de versement

Le montant total des fonds déconsignés s'élève à **8 400 €**

Les paiements s'imputeront sur le capital consigné.

Ces fonds seront versés au bénéficiaire SECALOR dans un délai de 10 jours ouvrés par virement bancaire au vu des RIB des bénéficiaires désignés dans le tableau ci-dessous.

Le détail des montants à verser à chaque bénéficiaire est précisé dans le tableau annexe des bénéficiaires et financeurs.

Article 3 : Intérêts de la consignation

Conformément aux dispositions de l'article L 518-23 du code monétaire et financier, les sommes consignées sont rémunérées au taux d'intérêt en vigueur, fixé par arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Les déconsignations s'effectuent uniquement en capital et les intérêts restent sur le compte de consignations jusqu'à complète consommation des fonds.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Monsieur Marc ZINGRAFF, et la Caisse des Dépôts et Consignations sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (<https://www.agglo-sarreguemines.fr>).

PJ : 3

Relevé de décision du Comité de suivi en date du 25/09/2025

Compte-rendu de réunion en date du 10/09/2026

Devis SECALOR en date du 10/10/2026

Fait à Sarreguemines, le **12 2 OCT. 2026**

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

Marc ZINGRAFF

Arrêté rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 23/10/2026
- La publication ou la notification le : 26/10/2026
- L'affichage le :
- Identifiant de télétransmission :



TABLEAU ANNEXE DES BENEFICIAIRES ET FINANCEURS

ADRESSE	N° de Parcelle	BENEFICIAIRE(S)	FINANCEUR	MONTANT
57430 WILLERWALD		SECALOR	INEOS	4 200 €
			CA Sarreguemines Confluences	2 363,20 €
			Région Grand Est	772,81 €
			Département de la Moselle	364€
			Commune de Willerwald	700 €
			TOTAL à déconsigner	8 400 €

SOMME TOTALE A DECONSIGNER	8 400 €
-----------------------------------	----------------



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 057-200070746-20261022-A_2026_10_22_36-AR



Sarreguemines, le 25 septembre 2025,

Relevé de décision et d'orientation

OBJET : Comité de suivi des mesures foncières et des mesures de réduction de la vulnérabilité – PPRT
INEOS - 25 septembre 2025

Lieu de la réunion : Salle de réunion, sous-préfecture de Sarreguemines

Annexe : Support Powerpoint de la réunion

Participants

Wassim KAMEL (sous-préfet), Fabrice PADELLINI (Directeur IPS), Maëva FATH (DREAL/UD57), Serge HOELLINGER (DSG Sarralbe), Hervé HAXAIRE (Maire de Willerwald), Emilie ZINGRAFF (CASC), Christine MALLICK (VP CASC), Christian MONTLOUIS-GABRIEL (DDT57), Roland CESAR (DDT57), Mustapha MESSAADIA (DDT57), Claire PIERREL (DDT57), Jean-Gérard HENNARD (Sarralbe), Pauline WOLFF (EPFGE), David RICHARD (EPFGE), Aude Danièle (Département de la Moselle), Jason BOURING (Chef de bureau des actions interministérielles)

Personnes excusées

Véronique JAILLET (DDT57), Michael CLEMENT (Région Grand Est), Suzanne HENRI-RAULIN (DCAT/BEPE), Virginie HOUPERT (INEOS), Emilie RACHENNE (DREAL/UD57), Véronique PIONA (DCAT/BEPE), Pauline François (DCAT/BEPE), Vaninva CHAUVET (CASC), Maxime COURTY (DREAL/UD57)

1. État d'avancement des mesures foncières

- **11 propriétés concernées** (délaissement ou expropriation).
- **8 acquisitions réalisées** (2019-2024) : 6 à Sarralbe (5 rétrocédées, 4 démolies en 2023), 2 à Willerwald (rétrocédées et démolies en 2024).
- **2 acquisitions en cours** à Sarralbe [REDACTED] et [REDACTED].
- **1 procédure d'expropriation en cours** à Willerwald ([REDACTED]).
- **Action :** Le maire de Willerwald devra échanger avec [REDACTED] pour valider la proposition du juge de l'expropriation.

2. Consommation des crédits

- **Budget réévalué :** 2,45 M€ (arrêté modificatif 2024-DCAT-BEPE-223).
- **Dépenses réalisées :** 1 456 460,10 € (acquisitions + frais) + 192 623,05 € (démolitions).
- **Acquisitions en cours :** 369 060,81 € ([REDACTED]).
- **Estimation des dépenses restantes :** 595 417 € (acquisitions) + 190 000 € (démolitions).
- **Total estimé :** 2 434 500 € (écart de -15 500 € par rapport au budget).

3. Mesures de réduction de la vulnérabilité

- **329 dossiers** : 312 diagnostics réalisés, 209 financements accordés, 190 dossiers soldés.
- **Enveloppe allouée** : 3 825 000 €.
- **Coût estimatif des travaux** : 3 316 004,35 € (différentiel de 508 995 €).
- **Rappel du sous-préfet** : Aucune ventilation du solde avant la finalisation des opérations.

3.1. Dispositif d'accompagnement financier (CASC, commune, INEOS)

- [REDACTED] : Diagnostic (540 €) et travaux (11 169,68 €) cofinancés à 50 %.
- **SAS TPLEC** : Diagnostic (540 €) et travaux (2 180 €) cofinancés à 50 %.

3.2. Dossier [REDACTED]

- **Problématique** : Diagnostic insuffisant pour proposer des mesures de renforcement.
- **Démarches** :
 - Étude structurelle nécessaire (charpente et gros œuvre).
 - Deux cabinets identifiés : SECALOR (acceuil@secalor.fr) et OMNITECH (contact@betomnitech.fr).
 - Coût estimé : 10 000 €.
 - **Décision** : Étude à mener avant fin 2025, réunion de restitution prévue le 19 janvier 2026.

4. Décisions et actions à mener

Décision	Responsable	Echéance
Échange avec [REDACTED] pour valider la proposition du juge de l'expropriation	[REDACTED]	Dès que possible
Réalisation de l'étude structurelle pour [REDACTED]	CASC, DDT, bureaux d'études	Fin 2025
Réunion de restitution pour le dossier [REDACTED]	Sous-préfet de Sarreguemines	19 janvier 2026, 14h.

Signature

Wassim Kamel,

Sous-préfet de Sarreguemines

Objet : **PPRT Ineos – Dossier de** [REDACTED]

Date : 10/09/2026

Présents :

- M. Wassim KAMEL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarreguemines
- M. Marc ZINGRAFF, Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
- M. Denis PEIFFER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en charge de l'Habitat,
- M. Pierre Jean DIDOT, Maire de Sarralbe
- M. Jason BOURING, Chef de bureau, Sous-Préfecture de Sarreguemines,
- Mme Claudette ETIENNE, DDT, Service Risques,
- M. Roland CESAR, Chef d'unité, DDT
- Mme Emilie ZINGRAFF, Cheffe de service Habitat, Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Afin d'avancer dans le traitement du dossier de [REDACTED], il est convenu de faire réaliser une étude complémentaire sur la structure du bien. Des devis ont été sollicités en octobre 2025 en ce sens.

S'agissant du financement de cette étude complémentaire, il est convenu, sur proposition de M. Le Sous-Préfet, que la Communauté d'Agglomération procède à une déconsignation des fonds consignés sur le compte de consignation dédié aux mesures de réduction de la vulnérabilité, à hauteur du devis transmis par le bureau d'études SECALOR (6 240 € TTC en date du 30 octobre 2025).

En cas de difficulté rencontrée dans la procédure de déconsignation des fonds, la Communauté d'Agglomération est invitée à se rapprocher de la Sous-Préfecture.

L'arrêté de déconsignation indiquera le caractère exceptionnel du dossier de [REDACTED] compte tenu de la situation du bien, de la configuration du bâti, et des risques technologiques identifiés.

Il est précisé et convenu par l'ensemble des participants que **cette démarche n'engage en rien la Communauté d'Agglomération quant à la suite qui serait donnée aux conclusions de cette étude.**

Cette étude devra proposer :

- Un scénario de travaux de sécurisation dans la limite des 12 500 € d'enveloppe subventionnable
- Un ou plusieurs scénarios de travaux optimisés pour un ou des montant(s) éventuellement supérieur(s) à ces 12 500 € d'enveloppe subventionnable.

SECALOR

SOCIETE D'ETUDES ET DE COORDINATION D'ALSACE ET DE LORRAINE

Z.A. CD 155b 57245 PELTRE – ☎ 03.87.62.28.25 – 📠 03.87.62.62.35 – E-mail : secalor@wanadoo.fr

Cabinet Technique Conseil

BETON ARME - CHARPENTE METALLIQUE
BOIS – VRD - TECHNIQUES DU BATIMENT

(à rappeler dans toute correspondance)

☞ WILLERWALD

COMM. D'AGGLO. SARREGUEMINES CONFLUENCES

A l'attention de Madame Emilie ZINGRAFF

99, Rue du Maréchal Foch

BP 80805

57208 SARREGUEMINES

Peltre, 10 Octobre 2026

Madame,

Suite à la réception de votre mail concernant la maison [REDACTED] à WILLERWALD, nous vous proposons une mission de BET structures permettant de déterminer et d'estimer les travaux à réaliser pour conforter la maison pour qu'elle résiste à des surpressions de l'ordre de 100 à 140 mbar avec une durée de 150 à 1000 ms.

L'étude portera sur les murs périphériques et sur la charpente.

Préalablement à l'étude une visite sur place sera faite. Elle permettra de relever les dimensions et la constitution de la maison.

La description des travaux et les estimations seront de type APS selon la loi n° 77-2 du 3 Janvier 77 dite loi MOP.

Notre étude comportera 3 scénarios :

- 1) travaux qu'il est possible de réaliser pour 12 500 euros HT,
- 2) précautions minimales pour sécuriser la maison sommairement en limitant le budget,
- 3) travaux complet pour permettre d'atteindre une sécurisation complète.

Le montant forfaitaire de nos honoraires s'élèverait à : **7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC.**

TERME DE RÈGLEMENT

%	Montant T.T.C	Description	Mode	Conditions
100,00	8 400,00	à l'issue de la mission	Virement	30 J

En cas d'accord de votre part, vous voudrez bien nous faire parvenir un exemplaire de ce courrier avec la mention manuscrite "bon pour accord".

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

COMM. D'AGGLO. SARREGUEMINES CONFLUENCES :

PASCAL
KLEIN

Le Gérant :

Signature numérique de PASCAL KLEIN
DN : c=FR, o=SOCIETE D'ETUDES ET DE COORDINATION
D'ALSACE ET DE LORRAINE, ou=0002 368800710,
cn=PASCAL KLEIN, sn=KLEIN, givenName=PASCAL,
serialNumber=64260ca3f7468fc3e3b578a9639ed83
b6c0d4.2.5.4.97-NITFR-368800710
Date : 2026.10.09 11:21:01 +0200

P. KLEIN